



France-Soir : un nouveau don des pouvoirs publics consenti au fossoyeur/milliardaire Pugachev ?

Ce matin, le Tribunal de commerce de Paris a décidé d'une nouvelle prorogation de la période d'observation : la lente agonie de ce titre emblématique entamée le 29 août 2011 se trouve donc prolongée jusqu'au 30 juillet 2012. Le tribunal de commerce rendra son verdict sur la mise en redressement judiciaire ou sur la liquidation judiciaire de la société le 25 juin 2012, à 9 heures. Dans tous les cas, l'activité sera maintenue jusqu'à fin juillet 2012.

Les salariés, oscillants entre incompréhension et stupéfaction, ont appris que M. Pugachev jette l'éponge pour un déficit dépassant de 300 000 euros les prévisions inscrites au budget prévisionnel annuel.

Le cynique président de France-Soir avait pourtant annoncé en décembre 2011, – époque à laquelle il mettait en œuvre son entreprise de démolition d'un journal historique et emblématique de la presse quotidienne nationale – à qui voulait l'entendre, qu'il investirait 10 millions d'euros dans le développement du site Internet et des applications Smartphones.

A peine six mois plus tard, l'apprenti sorcier opère un changement radical de sa « stratégie initiale », alors que France-Soir vient d'obtenir récemment l'engagement du versement d'une nouvelle subvention de 500 000 euros de la part du ministère de la Culture et de la Communication. Décidément on ne refuse rien au fossoyeur/milliardaire : au-delà de cette subvention, largement supérieure à celle inscrite dans le budget prévisionnel de l'entreprise (300 000 euros), l'Etat paie la facture sociale en prenant à sa charge la plus grande partie du financement du Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) par le biais de l'Assurance de garantie des salaires (AGS).

L'indécence atteint son comble, lorsque, par l'intermédiaire de son avocat, M. Pugachev fait porter le chapeau aux salariés de France-Soir en indiquant que ceux-ci n'auraient pas atteint les objectifs. Le cynisme porté à son paroxysme est décidément la marque de fabrique de M. Pugachev.

Les choix d'arrêter le journal papier et de faire un site Internet 100% gratuit ont été combattus par les salariés. A maintes reprises, leurs représentants au Comité d'entreprise ont averti qu'il était dangereux pour l'entreprise de ne dépendre que des recettes publicitaires et qu'il fallait du temps pour fidéliser un lectorat, tant sur le papier que sur le numérique.

Le 30 juillet 2012, si aucun dossier de reprise n'est déposé, 53 nouveaux salariés risquent d'être licenciés, s'ajoutant aux 77 du siège éditorial et aux 24 de l'imprimerie de France-Soir (Rotos Franciliennes) qui l'ont été en janvier 2012.

Les salariés ne peuvent pas à nouveau faire les frais de décisions hasardeuses d'un néophyte milliardaire financées en partie par des fonds publics. L'argent des contribuables doit servir un projet de reprise sérieux et pérenne pour l'avenir du titre et de ses salariés.

Le Comité inter CGT appelle à la tenue d'urgence d'une réunion tripartite avec le Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) et le ministère de la Culture et de la Communication.